

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PLATEFORME RSE

Proposition du MEDEF

1. Préambule

En préambule de ses propositions pour le programme de travail de la plateforme, le MEDEF tient à rappeler 3 éléments de nature à **positionner les travaux dans une démarche d'incitation, d'accompagnement et de valorisation des efforts des entreprises en matière de RSE.**

La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est la contribution de l'entreprise aux objectifs du développement durable. **La RSE est une démarche volontaire qui va au-delà du respect de la réglementation et des conventions collectives.** C'est un outil de développement visant à intégrer les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux **au cœur de la stratégie de l'entreprise** et de sa gestion. En s'appuyant sur une démarche de bonne gouvernance et d'éthique des affaires, la RSE est un moyen pour l'entreprise de renforcer sa compétitivité à court, moyen et long terme.

La RSE doit donc se développer sous l'impulsion des entreprises et elles doivent par conséquent disposer de marges de manœuvre pour innover et développer une approche adaptée à leur activité et à leur taille. C'est la raison pour laquelle le MEDEF encourage les fédérations professionnelles à s'approprier ce concept et à le décliner en coordination avec leurs entreprises à travers des référentiels sectoriels répondant aux enjeux spécifiques des secteurs.

La France dispose déjà de l'une des législations les plus avancées d'Europe en matière de RSE, aussi nous semble-il **important que la plateforme participe d'un accompagnement des entreprises et d'une promotion des dispositifs existants plutôt que de l'élaboration de nouvelles contraintes.**

Le MEDEF promeut l'idée d'une compétitivité équitable tant **en Europe qu'à l'échelle internationale** et donc **d'une convergence des standards de RSE afin que les entreprises françaises ne soient pas victimes de « dumping RSE »** face à celles qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations. Les pouvoirs publics français doivent mieux protéger les entreprises qui créent de l'emploi et de la richesse sur le territoire national vis-à-vis de concurrents astreints à de moindres exigences en matière de RSE.

Nous pensons que la plateforme doit être force de proposition dans ce domaine. Elle devrait notamment **recenser et mettre en avant comme pratique exemplaire l'ensemble des contributions et réglementations obligatoires des entreprises françaises dans les champs sociaux, sociétaux et environnementaux.**

Enfin, un des enjeux aujourd'hui pour l'économie française est **d'aider les PME à s'approprier ces démarches RSE** afin de répondre aux demandes croissantes des marchés publics et privés. Pour les

convaincre que la RSE peut être un levier de sortie de crise et de croissance, il faut leur démontrer concrètement les bénéfices qu'elles peuvent en tirer en termes de développement d'opportunités commerciales, d'amélioration de leurs processus, de mobilisation interne, d'amélioration de leurs relations avec les parties prenantes, d'attractivité pour les jeunes talents.

C'est un défi que doit relever la plateforme en proposant des actions de sensibilisation et d'incitation à destination des entreprises et en particulier des PME.

Nos propositions pour le programme de travail de la plateforme RSE présentées ci-après, reflètent cette conception positive d'une RSE créatrice de valeur pour la société et les entreprises. Dans cette perspective, nous souhaitons que, **plutôt que de proposer de nouvelles réglementations, la plateforme mène une réflexion et une concertation en faveur de propositions concrètes visant à inciter et valoriser les efforts des entreprises en matière de RSE, ainsi qu'à promouvoir celle-ci et les bonnes pratiques françaises à l'international.**

2. Proposition de programme de travail du MEDEF

• Proposition 1 : Inciter et accompagner les entreprises

- Comment inciter les entreprises à mener et poursuivre des démarches RSE grâce à un cadre d'encouragement approprié et à la création et diffusion d'outils adaptés à la gestion des relations avec les parties prenantes et aux besoins de formation ?
- Comment encourager les fédérations professionnelles à jouer un rôle actif dans la promotion de la RSE, par exemple : développement d'outils d'autoévaluation, utilisation de labels reconnus, mise au point de référentiels sectoriels (notamment en matière de reporting RSE) etc. ?
- Comment optimiser la coopération territoriale dans le domaine de la RSE, en particulier par le dialogue entre collectivités locales et PME ?

• Proposition 2 : Valoriser les efforts des entreprises

- Comment améliorer la crédibilité et la lisibilité des labels et des notations extra-financières ?
 - Comment développer les pratiques des achats responsables permettant d'améliorer la relation client-fournisseur dans un principe de réciprocité et de valoriser les efforts des entreprises en matière de RSE ?
 - Comment, à partir du bilan de l'article 225, accompagner les acteurs vers un reporting extra-financier utile et efficace de promotion de la RSE et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, sans ajouter de contraintes supplémentaires aux entreprises ?
- ✓ Veiller à inscrire ces enjeux dans un cadre européen et international dans un souci de convergence des pratiques

- **Proposition 3 : Promouvoir les bonnes pratiques des entreprises françaises à l'international**
 - Etablir un benchmark des pratiques RSE à l'international afin de situer la position des acteurs français en la matière et d'identifier les initiatives les plus remarquables.
 - Assurer la promotion des bonnes pratiques françaises, notamment en menant une évaluation de la contribution sociétale active des entreprises françaises prenant en compte les charges et les obligations réglementaires leur incombant.
 - Comment favoriser la prise en compte des critères RSE dans les appels d'offres internationaux et les politiques d'aide au développement ?

Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire :

- De **prioriser** et de **calendariser** les propositions qui seront retenues et d'**éviter un éparpillement des thèmes entre plusieurs groupes.**
- De veiller à **ne pas multiplier les groupes de travail**, ce qui pourrait nuire, faute de moyens humains à mobiliser par les participants, à la qualité des échanges et des contributions.

Aussi nous semble-t-il raisonnable, comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, de **ne pas aller au-delà de 3 groupes de travail fonctionnant en parallèle.**